

# DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N°409 - MARS 1982 - 4 F



Attentats :

## Les brûleurs de livres

Lettres et coups de téléphone anonymes : depuis quelques semaines des militants et sympathisants du MRAP recevaient des menaces et des insultes. A Reims, leurs auteurs sont passés à l'acte. Le 26 février dernier, la librairie Lyre a été ravagée par un incendie criminel. Les dégâts sont lourds : 300 000 F de matériel et de stock détruits. Des graffiti et inscriptions nazis ont été relevés sur les murs.

Il ne fait aucun doute que cette action de commando est dirigée contre le gérant de la librairie, Thierry Morel, dont le seul tort est d'être membre du bureau national du MRAP, et sa co-proprétaire Dominique Guillemot, connue pour ses activités dans notre Mouvement. En réalité, cet attentat s'inscrit dans une longue liste de librairies incendiées (entre autre, pour la troisième fois, la librairie Jonas, à Paris) à cause de l'engagement politique de leurs propriétaires.

La plupart de ces attentats ont été revendiqués par des mouvements d'extrême-droite, et des liens étroits existent entre ces différents commandos : celui, actuellement sous les verrous, qui a dynamité, il y a quelques mois, la librairie « Les Mille Feuilles » à Paris, venait précisément de Reims. A Montpellier, c'est un bar qui a été la cible de deux tireurs. Le bar du Pont des Lattes est surtout fréquenté par des Maghrébins et le 23 février dernier, deux consommateurs algériens ont été blessés par des coups de fusil tirés à travers la vitrine. L'attentat a été revendiqué par le groupe Charles-Martel, celui-là même qui avait jeté un cocktail Molotov contre la mosquée de Montpellier, quelques jours auparavant.

Rappelons que le groupe Charles-Martel est l'auteur de l'attentat contre le consulat d'Algérie à Marseille, qui, en 1973, avait fait quatre morts et seize blessés.

Aucun des membres de cette organisation n'a encore été identifié. Or de telles méthodes rappellent les heures sombres de l'époque hitlérienne.

Elles compromettent gravement le droit d'expression et instaurent un climat inquisitorial. L'impunité de leurs auteurs n'est-elle pas le moyen le plus efficace de les encourager à saper la démocratie.

*21 mars 82, journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales.*

## UNE JOURNEE PARTICULIERE

La semaine du 21 mars prend cette année un caractère particulier : pour la première fois en France un large écho lui sera donné. Le concours de la RATP, pour l'exposition photo de la station Châtelet, celui du Ministère des Postes et Télécommunications pour l'édition du timbre antiraciste, l'inlassable action des comités locaux contribueront à faire de ce 21 mars 82 une date importante dans la lutte contre le racisme (voir p. 4-5).



photo : C. MAYAUD

## Autour du 21 mars Des initiatives contre l'apartheid

**A**FIN DE FAIRE PRESSION sur le régime raciste d'Afrique du Sud, l'ONU a diffusé un document adressé aux maires du monde entier et que l'Organisation leur demande de signer. Cet « Appel des Maires » réclame notamment la libération des prisonniers politiques et l'arrêt immédiat de la politique d'apartheid. Cette campagne, à laquelle le MRAP participe activement, connaît déjà un large succès.

Mais tous les maires ne semblent pas vouloir œuvrer dans cette direction. C'est le cas du maire (noir) de Soweto, à la solde du régime de Pretoria, qui a récemment séjourné à Paris. Ce dernier ne s'est pas gêné pour déclarer que « c'est l'expansion économique qui entraînera une modification des structures » en Afrique du Sud et qu'il n'y avait « pas de bidonville à Soweto ». On peut re-

suite page 6

## Précision

Dans les numéros de **Droit et Liberté** de décembre 81 et janvier 82, je retrouve nombre d'informations déjà publiées par **Le Monde** ou diffusées par la radio et la télévision.

Comme la plupart de vos lecteurs, je serais intéressé d'y trouver une documentation complète de textes officiels, commentaires précis et appropriés, accompagnant vos informations, sur la portée comme sur les différents articles de ces documents, de manière à être explicitement informé.

Dans votre n°400 d'octobre 81, à la rubrique : « La France signe la Convention européenne des Droits de l'Homme », vous avez seulement signalé que le 2 octobre la France a ratifié sans réserve l'art. 25 de ladite Convention, sans préciser qu'il s'agit du décret du 9.10.81 portant publication de la déclaration d'acceptation du droit de recours individuel en application de l'art. 25 susmentionné, tandis que le décret du 3.5.74 a trait à l'approbation de cette Convention.

M. TRUONG  
31. Toulouse

## Pour le peuple kanak

Les Français découvrent depuis quelques temps la Nouvelle Calédonie et sa dramatique situation coloniale, héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, égaré dans cette fin du XX<sup>e</sup> siècle. La France va devoir choisir : indépendance ou affrontement entre les deux ethnies dominantes, l'ethnie kanak, et l'ethnie blanche, colonisatrice. Toute autre alternative est impossible... et dangereuse.

Un peuple méprisé pendant un siècle ne peut retrouver sa dignité que par la souveraineté de la nation qu'il constitue. Le gouvernement français a condamné le régime d'apartheid sévissant en Afrique du Sud, comment pourrait-il tolérer plus longtemps l'apartheid de fait qui règne en Nouvelle Calédonie ! Aujourd'hui il est encore très certainement possible d'éviter le pire : le peuple kanak, de nature confiante et accueillante est très ouvert à l'idée d'un Etat multiracial, mais ne nous faisons pas d'illusions plus que jamais le temps joue contre cette conception. La Calédonie, contrairement à bien des pays du tiers-monde, est riche d'un avenir économique prospère, avec ou sans la France.

Amorcer clairement le mouvement vers l'indépendance n'est cependant pas sans risques pour le gouvernement : risques d'affrontements d'abord, risques de perte d'influence ensuite.

L'importance de la population blanche, détentrice de toutes les richesses et de tous les pouvoirs, constitue un facteur certain de troubles graves et dégénératifs. Bon nombre de colons, en brousse et à Nouméa, sont très largement armés et prêts à utiliser leurs armes dans l'éventualité, justement, de l'indépendance.

La Nouvelle-Calédonie fait l'objet de convoitises diverses, de ses voisins proches (Nouvelle-Zélande, Australie) ou éloignés (Japon, URSS, Etats-Unis) : le vide français serait très vite comblé ; or les intérêts économiques de la France sont substantiels : l'Etat français, par Elf-Aquitaine, possède 50% du capital de la S.L.N. qui contrôle la majeure partie des carrières de nickel et toute la métallurgie de ce minerai.

Perdre son rang dans le Pacifique, c'est se fermer des sources d'approvisionnement dont l'intérêt stratégique grandit (par exemple : les nodules métalliques). Accorder l'indépendance, c'est aussi risquer la « contamination » des autres DOM-TOM.

Accepter de conduire la Calédonie vers l'indépendance présente aussi de sérieux avantages.

D'abord la France, par cette attitude, mettra en harmonie ses actes avec les intentions exprimées par son gouvernement à propos des Droits de l'homme et des peuples.

L'indépendance ne signifie pas, comme chacun le sait, la rupture de tous liens. Au contraire, les accords de coopération culturelle et économique permettent de nouer des rapports de développement économique, en dehors de tensions trop vivement exprimées. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, ces rapports peuvent être féconds pour les deux parties. La France serait en mesure de préserver ses intérêts économiques, la Calédonie pourrait développer les siens.

Enfin, la France se trouve à un rendez-vous de l'Histoire, celui de la création du premier Etat multiracial où la couleur de la peau ne définirait pas la place dans la société.

Le gouvernement français est-il en situation historique de réaliser cette indépendance ?

Il en a très probablement la volonté : l'émancipation des peuples de tout joug colonial fait logiquement partie de ses convictions. Il n'a d'ailleurs pas tellement le choix ; ne pas proposer l'indépendance, c'est à coup sûr provoquer les Kanaks et prendre la lourde responsabilité d'un terrorisme sanglant. C'est aussi se discréditer sur le plan international.

Le gouvernement dispose d'atouts majeurs pour réussir cette indépendance : l'opinion française est peu sensibilisée au problème calédonien, et par conséquent peu susceptible de se mobiliser contre l'indépendance. Le peuple kanak, foncièrement pacifique est désireux du maintien des Blancs sur le Territoire. Une majorité de la population blanche a tout à perdre en refusant de s'entendre avec les Kanaks, car elle ne possède que trop peu de biens qui ne seraient d'aucune utilité en cas de rapatriement vers la Métropole. Une indépendance réussie est possible. Il faut pour cela que le gouvernement se décide.

Claude et Marie-France LE RAY  
56. Port-Louis

## Le vrai problème

Habitante d'Ivry-sur-Seine, je suis en total désaccord avec l'article sur les « droits des Tsiganes » paru dans votre n° 405.

Je tiens tout de suite à préciser que je crois honnêtement et du plus profond de moi-même être antiraciste. Du plus profond de moi-même car, étant fille issue de parents ouvriers, j'ai très vite compris que le racisme sert toujours la classe bourgeoise et que ce sont toujours les travailleurs de tous les pays qui en sont victimes. Et croyez-moi, ma famille a payé son tribut.

Mais je ne comprends pas pourquoi le MRAP interviendrait à chaque fois qu'il y a un problème impliquant des immigrés ou une minorité ethnique sans analyser concrètement la situation, allant même parfois à l'encontre de ce qui pourrait être souhaitable.

Je vous signale que l'affaire du 3/5 rue Westermeyer ne remonte pas à l'automne dernier, mais à l'année 1973, où un arrêté de péril a interdit l'habitation de cet immeuble (il n'y avait pas de Yougoslaves à l'époque).

Dès le début de l'année 1974, les services départementaux étaient saisis car le propriétaire n'entendait pas faire les travaux nécessaires et relouait les appartements. Il ne faut pas oublier que l'état de l'immeuble est dangereux pour la sécurité des habitants.

Ce n'est qu'en 1977 que les squatters apparaissent dans l'immeuble, tandis que, de plus en plus, les anciens habitants quittent ce bâtiment qui pourrit.

Or, depuis cette période, la cohabitation entre les derniers occupants en titre (Français, Portugais, Espagnols) et les squatters yougoslaves pose des problèmes en raison du mode de vie de ces derniers.

Pour éviter tous incidents relationnels, pour éviter toutes formes de racisme dans un immeuble en péril, il était légitime de demander le murage des appartements pour la sécurité de tous, étrangers ou français. Je vous signale aussi que depuis le début de l'année 1980, maintes fois l'eau a été coupée, puisque la Compagnie des Eaux n'était pas réglée.

Le racisme n'est pas toujours du côté que l'on croit. Je souhaiterais que votre informateur, puisqu'il est tolérant, et donne des leçons à la population, accepte de venir vivre dans cet immeuble et dans ces conditions.

Ma colère ne va pas contre la communauté yougoslave, mais contre l'article de notre mensuel. Bien entendu, je souhaite que certaines bavures n'aient pas lieu, c'est pourquoi il est indispensable qu'une solution rapide soit trouvée, et elle ne peut commencer que par l'interdiction de cet immeuble qui est dangereux, ne l'oubliez pas.

Je vous prie de prendre cette lettre comme elle est : une réaction sur une affaire que je connais bien. Il est évident, pour moi, que cela n'entache en rien ma lutte contre le racisme.

Mireille HERNANDO  
94. Ivry-sur-Seine

## DROIT & LIBERTÉ

89, rue Oberkampf, 75011 Paris

Téléphone 806.88.00

C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication  
Albert Lévy

Secrétariat de rédaction  
Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelahak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour.

N° de Commission paritaire : 61013  
Imprimerie SIRG 249.24.00

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M<sup>e</sup> Georges PAU-LANGEVIN.

SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BÉJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CÉSAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie-José CHOMBART de LAUWE, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Jean FERRAT, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HERNAUX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLETT-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean-SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

Je m'abonne à droit et liberté

Abonnement d'un an à droit et liberté (40 F). Etranger (60 F). Abonnement de soutien (100 F). CCP 9239-81 Paris.

J'adhère au m.r.a.p.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap. CCP 14-825-85 Paris.

Nom (en capitale) .....

Prénom .....

Profession .....

Adresse .....



MRAP - 89 rue Oberkampf 75011 Paris - Tél. 806.88.00

# INFORMER, FORMER EDUQUER

Dans notre monde moderne, les moyens de communication sociale tiennent une grande place et parmi eux l'information. Presse, radio, télévision rivalisent d'ingéniosité et de rapidité pour donner le maximum d'information en un minimum de temps. Les journalistes se bousculent pour être les premiers sur l'évènement et le présenter en « scoop ». D'un point du globe à l'autre, les nouvelles circulent. Grâce à l'invention du transistor, la nouvelle est convertie dans l'instant par la radio à des milliers de kilomètres de là ; grâce aux satellites, l'image est transmise sur le champ quelle que soit la distance ; grâce à l'informatique les téléscripteurs crépitent et palpitent au rythme du monde.

Ces moyens de communication merveilleux que sont ces instruments sophistiqués permettent à l'homme d'être à tout moment à l'écoute de la planète et même au-delà d'elle : cataclysmes, changements politiques, famines, fanatisme religieux, racisme, exploits spatiaux, etc. Dans leur variété, ces faits ne prennent pas d'une façon générale la même importance.

En effet, suivant le regard que l'on pose sur l'évènement, il prend telle ou telle place, telle ou telle coloration. Parce qu'il est soupesé, disséqué, analysé, son interprétation devient multiple voire même contradictoire. Il est, de ce fait, très révélateur de voir le choix que font les journalistes dans les informations qu'ils possèdent : tel évènement sera relaté en quelques lignes dans un journal sera passé sous silence par un autre ou fera la une d'un troisième. Ce choix n'est pas innocent. Information et formation sont étroitement liées : derrière la première se profile en effet la seconde. L'une et l'autre mettent en relief l'import-

tance de la liberté de la presse. La garantie de la multiplicité évite ainsi une information à sens unique, porte ouverte à tous les abus d'une mise en condition de l'esprit et du regard comme c'est le cas dans les pays totalitaires.

Mais si, par le canal de l'information, un journal a le souci de former ses lecteurs, il a aussi pour but de les éduquer.

N'est-ce pas le rôle que remplissent Droit et Liberté et le magazine Différences ? N'est-ce pas la fonction dévolue au colloque « Expression et répression des différences » qui vient de se dérouler ? N'est-ce pas aussi celle dont les Cahiers Droit et Liberté ont la charge ou celle que reflète le matériel graphique édité par le Mrap ? Il s'agit, en effet, de porter un autre regard sur l'évènement pour en extirper tout le contenu raciste ou en faire ressortir le facteur de rapprochement entre les hommes dont il peut être porteur. A travers sa lutte contre le racisme, par ses moyens de communication, il vise à promouvoir l'amitié entre les peuples en insistant sur le respect des différences, leur éloge et leur mise en valeur. Indéniablement, elles donnent une autre dimension à notre société, l'enrichissent considérablement et sont un facteur d'éducation à plus de fraternité entre les êtres humains. Ne convient-il pas de le rappeler pour que chaque militant du MRAP en soit de plus en plus conscient et puisse à son tour mieux informer, former, éduquer ?

René MAZENOD

Genève :

## Une année à l'ONU

L'année 1981 a été très riche en événements dans les organismes de l'O.N.U., à Genève, où le MRAP est doté du statut consultatif depuis 1975, comme, dans les organismes réunissant les ONG (Organisations Non Gouvernementales) dont notre Mouvement est un membre actif.

Pendant six semaines, en février-mars, la commission des Droits de l'Homme s'est réunie. Elle est constituée par les représentants des différents pays et les ONG inscrites y ont voix consultatives. La Commission entend les doléances des différentes populations victimes de violations des Droits de l'Homme et les arguments des gouvernements mis en cause. Elle décide d'enquêtes, rédige des textes de Convention, etc.

Cette année le MRAP a patronné le « Tribunal Russel » (qui n'a pas statut consultatif) et lui a donné la possibilité d'intervenir oralement et de présenter ses travaux pour la défense des Indiens d'Amérique.

Tout au long de l'année, le MRAP a participé à de nombreuses réunions du Comité spécial des Droits de l'homme (ONG) et à celles du Sous-Comité contre le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et pour la décolonisation. Des travaux, s'est notamment dégagée la décision d'organiser une conférence sur « les autochtones et leurs terres » en septembre, et le MRAP fait partie du groupe de travail chargé de l'organisation.

Souvent nous avons demandé que la journée du 21 mars, (Journée internationale contre le racisme) soit organisée parallèlement par les ONG et les gouvernements. Cette année, en France, grâce à la conjoncture nouvelle, ce sera chose faite.

Du 20 au 25 mai a eu lieu à l'UNESCO, à Paris, sous les auspices des Nations-unies et en coopération avec l'Organisation de l'Unité Africaine, la conférence internationale sur « les sanctions contre l'Afrique du Sud ».

Les ONG ont été invitées à cette conférence et nous étions plusieurs à représenter le MRAP.

Cette conférence se tenait à une date historique pour la France, date marquée par l'investiture de son nouveau président François Mitterrand, qui avait pris position contre l'apartheid. Nous y avons entendu des déclarations de MM. Cheysson et Jospin.

La conférence a adopté à l'unanimité, à l'issue de ses travaux une « Déclaration de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud » et une « Déclaration spéciale sur la Namibie ».

### La lutte pour la terre

Dans ces textes, elle salue la lutte courageuse des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, pour amener la fin de l'apartheid et de l'occupation illégale. Elle lance un pressant appel au soutien individuel et collectif en leur faveur. Ainsi que le déclarait le Président, M. Salim « La présente conférence n'a pas seulement montré à quel point il était important d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud pour mettre fin au régime d'apartheid, elle a servi aussi à battre en brèche le mythe selon lequel les sanctions seraient néfastes pour les populations d'Afrique du Sud et les pays indépendants d'Afrique australe. Les sanctions sont importantes et vitales pour la lutte contre l'apartheid ; quand elles seront appliquées de façon efficace et décisive, elles auront pour effet de raccourcir la période d'humiliation et de dégradation des peuples d'Afrique du Sud. »

Le MRAP a également suivi les travaux de la sous-commission contre les discriminations raciales (ONU, août-septembre 1981).

La conférence sur « les autochtones et leurs terres » s'est tenue à Genève du 15 au 18 septembre 1981. Le MRAP y avait deux délégués. Elle a réuni plus de 300 représentants de groupes et nations indigènes et d'organisations nationales et internationales.

130 représentants indigènes sont venus à Genève de différentes parties du monde pour porter

à la connaissance de la communauté internationale les conditions désespérées dans lesquelles vivent leurs peuples et les luttes qu'ils mènent pour survivre en tant que nations et communautés.

La cause de cette crise est la négation des droits à leur terre. Leur terre et leurs ressources sont pillées par des intérêts particuliers, plus spécialement par des compagnies recherchant un profit maximum. Le vol constant de nouvelles portions de leur terre et le déni de leur droit à l'auto-détermination est en train de détruire leur système traditionnel de valeurs et la structure de leurs sociétés.

La conférence condamne la répression systématique et le génocide perpétrés contre les peuples indigènes et demande un arrêt immédiat de ces pratiques. Elle a appelé la communauté internationale et les Nations Unies à répondre favorablement aux justes demandes des peuples indigènes.

Elle a exprimé sa profonde inquiétude au sujet des graves conséquences de l'escalade de la course aux armements nucléaires sur la vie et la terre des peuples indigènes, et souligne les relations étroites entre la lutte pour les droits à la terre et le désarmement.

Elle s'est déclarée solidaire des peuples indigènes dans leur juste lutte en vue de leur auto-détermination et leur droit à choisir librement le développement et l'usage de leur terre et de leurs ressources, et de vivre en harmonie avec leurs valeurs et leur philosophie. Dans ces temps de crise, les peuples indigènes ont beaucoup à offrir pour contribuer au développement spirituel et humain du monde.

En conclusion, il est certain que tout ce travail, ces résolutions ne peuvent avoir une réelle efficacité que si elles bénéficient de l'appui des populations.

Rose MICHALOWICZ

Simone NOVAT

Déléguées du MRAP à l'O.N.U. (Genève)

# UNE JOURNEE PARTICULIERE

**R**EGION D'AZANIE, AFRIQUE DU SUD, 1960. Une conférence de presse tenue par le PAC (Pan Africanist Congress of Azania) à Johannesburg, le 18 mars, annonce le lancement pour le 21 de la première phase d'un programme d'action pour la libération de l'Afrique du Sud. L'objectif visé par la campagne est la législation relative aux laissez-passer, cheville ouvrière du système d'apartheid. Un appel est lancé à tous les hommes africains de Sharpeville détenteurs d'un laissez-passer, les invitant à laisser ce document chez eux, à marcher sur les postes de police et à demander d'être arrêtés.

## Les origines...

Le lundi, dès l'aube, les manifestants commencent à s'aligner dans les rues de Sharpeville. Une fois tous les groupes rassemblés les quelque 10 000 hommes, femmes et enfants se dirigent vers le poste de police en chantant et en scandant des slogans. Les membres de l'exécutif du PAC s'avancent pour demander d'être arrêtés. Peu après que les dirigeants aient pénétré dans le poste de police les policiers ouvrent subitement le feu sur la foule et en l'espace de quelques minutes des centaines de corps jonchent le sol. Bilan : 69 morts et 200 blessés. Nous sommes le 21 mars 1960.

Ce ne sera pas le dernier massacre perpétré contre les Noirs d'Afrique du Sud, mais ce sera une date importante pour une prise de conscience internationale sur l'horreur que constitue le régime d'apartheid.

Et précisément, en 1966, une décision de l'ONU appliquée l'année suivante, institue le principe d'une « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». La date du 21 mars est retenue en mémoire du massacre de Sharpeville.

## Le 21 mars en France...

Depuis des années déjà plusieurs organisations dont le MRAP faisaient du 21 mars une journée de lutte contre le racisme, marquée par des campagnes de sensibilisation et des manifestations diverses.

En 1978, Lionel Stoléru, ministre du gouvernement Barre chargé des travailleurs immigrés, instaure une « Semaine du dialogue » autour du 21 mars. Etrange « dialogue », est-on tenté de dire, de la part d'un gouvernement qui expulse 40 travailleurs immigrés par jour, qui multiplie les lois discriminatoires, qui maintient la population migrante dans l'incertitude et les ghettos, et ainsi de suite. Etrange aussi de parler de dialogue alors que ce gouvernement l'a toujours refusé aux travailleurs immigrés, à leurs associations, aux mouvements qui les défendent, tels que le MRAP.

Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir il est permis de parler d'un véritable dialogue, même si beaucoup reste à faire. La « Semaine du dialogue » de Stoléru a été remplacée par la « Semaine contre le racisme » et il est certain qu'elle n'aura pas les relents de malaise et d'hypocrisie qui ont pu la marquer auparavant.

Le MRAP non plus ne sera pas en reste.

## Les initiatives nationales

Nous avons déjà parlé du Timbre-poste antiraciste édité à la suite d'une proposition faite par le MRAP à M. Louix Mexandeu, ministre des PTT (cf. DL 408). Il convient de signaler l'opération « Premier jour » organisée sous l'égide du MRAP pour la diffusion de ce timbre. Elle aura lieu au Musée de la Poste, 34 bd. de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>, les 20 et 21 mars, de 9 à 18 heures.

L'exposition de photos *Peuples d'ici et d'ailleurs* qui se tient actuellement à la station de métro Châtelet-Les Halles et qui a été inaugurée le 12 mars en présence de M<sup>me</sup> George Pau-Langevin, vice-président du MRAP et de Claude Quin, président de la RATP. Cette exposition qui se poursuivra jusqu'au 28 mars, rassemble des œuvres de Eric Cuvillier, Xavier Lambours, Christian Mayaud, Abdellahak, Senna, Laurence Vidal, Michel Zoladz et, pour l'agence Magnum, des œuvres de Martine Franck, Guy Le Querrec, Gilles Perres et J.R. Salgado.

Du 24 au 30 mars se déroulera la « Semaine du film antiraciste » au cinéma St-Séverin à Paris (12, rue St-Séverin, 5<sup>e</sup>). Les films présentés constituent une sélection des Journées cinématographiques d'Amiens contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (voir encadré p. 6).

## A Paris...

Les comités Paris-Centre et Paris 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup>, en collaboration avec la section Paris-Centre de la Ligue des droits de l'homme, organisent une soirée *cinéma-débat non stop* de 18 heures à 2 heures du matin le samedi 20 janvier 1982 à la Banque de l'Image 34, rue St-Séverin, Paris 5<sup>e</sup>. Programme : 18 h 00 : « Soleil O » suivi d'un débat ; 21 h 00 : « Dernière tombe à Dimbaza » suivi d'un débat (film prêt par le MAACAO) ; 22 h 45 : « La Noire de... » ; 24 h 00 : « Pather Panchali » qui se terminera à 2 heures du matin.



## Amiens : Cinéma actions, cinéma passion

L'Association pour les Journées Cinématographiques contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples est née de la rencontre des militants du mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples et de ceux qui à Amiens, sont des militants du cinéma.

Les uns et les autres sont des passionnés de cinéma. Car souvent ces deux combats n'en sont qu'un.

Il faut préciser que cette initiative n'aurait pu voir le jour sans deux éléments fondamentaux : tout d'abord le MRAP qui a toujours utilisé le cinéma comme support pour des débats, en organisant par exemple les Journées internationales du film antiraciste (J.I.F.A.) du 29 mars au 11 avril 1973 à Paris, ainsi que de nombreuses semaines d'animation sur le thème racisme et cinéma dans différentes villes de province.

La rencontre avec la municipalité d'Amiens a été le deuxième élément déterminant pour la tenue de ce festival. Le dialogue qui s'est instauré avec ses élus et ses différentes instances culturelles (particulièrement le service culturel) a permis véritablement le démarrage de ce projet antiraciste.

Pour être complet, il faut rappeler l'apport indispensable de la vie cinématographique locale, de la Maison de la culture, de la revue « Cinéma critique », du groupe « Ciné club immigré ».

L'action de l'Association pour les Journées cinématographiques est ouverte à tous et tend au maximum à la prise en charge des animations audiovisuelles proposées par les Associations ou groupes intéressés.

En ce sens, les Journées cinématographiques d'Amiens ne sont pas un festival de plus, réservé essentiellement aux gens du monde cinématographique. C'est un festival différent à l'image de son contenu : un lien entre les hommes. En cela, dépenser des trésors de travail, de patience et de volonté afin de faire venir des films du monde entier pour les concentrer en un seul lieu et pour un seul type de public, c'était manquer un des objectifs primordiaux de ces Journées : celui de la connaissance des uns par les autres.

Pas de ghetto culturel pour ces Journées cinématographiques d'Amiens, qui luttent, par essence contre tous les ghettos. Mais des dizaines et des dizaines de lieux, et de publics différents à Amiens comme en Picardie. C'est cela la décentralisation des Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples : que dans l'Oise, dans l'Aisne et dans la Somme, on soit l'œil et l'oreille du monde. ■

Le comité 10<sup>e</sup>/11<sup>e</sup> organise, au foyer Picoulet, 59, rue de la Fontaine-au-Roi, le dimanche 21 de 14 à 22 heures, une Journée de l'amitié entre les peuples. Elle sera animée par des groupes musicaux antillais, algérien, tunisien et breton. Un spectacle de jazz français sera également organisé.

À la salle Saint-Bruno, rue Affre, le comité 18<sup>e</sup> animera la journée du 20 mars, de 14 à 22 heures, avec des spectacles de marionnettes, de théâtre noir, le groupe Nedjma. La journée se terminera par un bal.

Le comité 13<sup>e</sup> a invité pour le 21 mars de 14 à 22 heures, Place Jeanne d'Arc, une troupe malienne et un conteur arabe. Il organisera également un spectacle vietnamien et la projection d'un film.

Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement aura lieu, le 21 mars, à partir de 14 heures, 24 bis, rue Gassendi, une Journée « Portes ouvertes », avec les enfants du 14<sup>e</sup>. La projection, à 15 heures, du film « Le garçon aux cheveux verts » de Losey, sera suivie d'un goûter-débat. La totalité de la journée sera retransmise sur Radio « Enfants j'écoute » (98,7 MHz).

## ... et en province

Du 3 au 21 mars, à la Bibliothèque de Castres, le comité local de Castres présente une exposition de dessins de presse et de bandes dessinées antiracistes.

## Paris Métro-Photo-Expo

Ainsi donc, le 12 mars, l'exposition « Peuples d'ici et d'ailleurs » a été inaugurée à la station de métro Châtelet-Les Halles. Ce n'est pas la première fois que le MRAP descend dans le métro. Et si cette fois c'est avec le plein accord de la RATP, les conditions n'ont pas été toujours aussi favorables.

En 1978, le MRAP lançait une campagne contre les contrôles au « faciès » couramment pratiqués dans les couloirs du métro. Le 14 mars, il organisait une conférence de presse « sauvage » sur le quai de la station RER de la gare de Lyon, où étaient présents de nombreux élus et représentants des organisations syndicales de la RATP et de la police. Un comité MRAP pour un métro sans racisme s'était alors créé. Depuis, le racisme n'a pas disparu, mais l'air du temps s'est adouci, honneur à l'amitié entre les peuples par la photographie.



Photos : A. SENNA  
Photos : X. LAMBOURS et G. LE QUERREC (Magnum)

Une semaine tsigane est co-organisée par le MRAP, du 13 au 20 mars, à Meaux. Le comité de Nancy, quant à lui, organise une nuit du cinéma antiraciste, le 18 mars, au cinéma Gaumont, avec « Allemagne, mère blafarde », « Pain et chocolat » et le « Mystère des 12 ». A Pau, le comité annonce une soirée avec le film « Les Ambassadeurs » et la participation du groupe marocain de Pau. Rendez-vous le 19 mars au CRR.

Le 20 mars, le comité de Chilly-Mazarin-Longjumeau organise une soirée à l'auditorium de Longjumeau, à 20 h 30 : théâtre et animation avec une chorale arménienne et un conteur arabe. Fête de l'amitié encore, à Mulhouse, avec la projection du film tsigane « Rêve en rose ». Semaine de films contre le racisme à Orlon-Sainte-Marie projections et débats à Bordeaux et Mont-de-Marsan, du 20 au 27 mars.

Le 21 mars sera notamment marqué par le comité de Nice qui organise une journée du film antiraciste, et par celui d'Ivry-sur-Seine, avec le film « Un autre bord ».

Rappelons les quinze et les semaines antiracistes qui ont été organisées auparavant et dont nous avons parlé dans nos deux numéros précédents.

Programme chargé donc pour le MRAP, tant au niveau national que local. Mais n'oublions, autour de cette semaine contre le racisme, qu'il faudrait que dans le quotidien, tous les jours aient un caractère de 21 mars...

Christian BOURKEL

Ets NORRY

249, rue Saint-Denis  
75002 Paris - Tél. 233.96.84

BIJOUX, BRILLANTS  
ARGENTERIE ANCIENNE ET MODERNE

43, rue Saint Placide  
75006 PARIS

548.22.51  
R.C. Paris 59 A 1884

L. MOST  
OCCASIONS  
ACHAT - VENTE ET EXPERTISE

MITSUBISHI  
MACHINES A COUDRE  
MOTEURS A EMBRAYAGE  
IMPORTATEUR EXCLUSIF  
Universal

S.A. AU CAPITAL DE 600 000 F - 952019622 B R C PARIS  
37, Bld Voltaire, 75011 PARIS - Tél. : 700.00.17  
Pièces détachées et renseignements : 700.60.39

UNITAS

A POINTS  
INVISIBLES

Princess  
INDUSTRIELLES  
ET FAMILIALES

FABRIQUE DE CONFECTION  
Vêtements imperméables et Sports

ETS UZO  
48, rue du Temple - Paris 4<sup>e</sup> Tél. : 272.35.20.

CANAVERAL

105 A 117 COURS VICTOR HUGO

BORDEAUX

## Au cinéma St-Séverin à Paris

Un film par jour, de 14 heures à minuit, sauf le dimanche 28 mars où seront présentés 4 films en hommage au cinéma algérien.

**Mercredi 24 mars**

*L'ennemi* (Dusman) de Zeki Okten, scénario Yilmaz Guney, Turquie, 1981.

**Jeudi 25 mars**

*Il fait froid dans le Brandebourg - Tuer Hitler* de Wily Herman, 1981, Suisse.

En 1939, un jeune Suisse, Maurice Bavaud, a tenté d'assassiner Hitler.

**Vendredi 26 mars**

*Portrait de Teresa* de Pastor Vega, Cuba, 1978.

**Samedi 27 mars**

*Le chant de la savane* (The grass is singing) de Michaël Raeburn, d'après une nouvelle de Doris Lessing, 1981, Suède-Zambie.

**Dimanche 28 mars**

*Hommage au cinéma algérien*

**14 heures.** *Le Charbonnier* de Mohamed Bouamari, 1h30.

**16 heures.** *Chronique des années de braise* de Mohamed Lakhdar Hamina.

**19 heures.** *Omar Gatlato* de Merzak Al-louache, 1978.

**21 heures.** *Nahla* de Farouk Belloufa, 1978, débat en présence du réalisateur à la fin de la séance.

L'histoire du Liban en guerre en 1976 vue par un journaliste algérien au travers de trois personnages féminins.

**Lundi 29 mars**

*Pictures* de Mickael Black, Nouvelle-Zélande, 1981.

Deux frères d'origine anglaise, photographes, sont témoins du massacre des Maoris par les troupes de Sa Majesté en 1880.

**Mardi 30 mars**

*Ambe No Do* (Nous sommes tous coupables), 1980, Mali, de Issa Traoré.

## Carnet

### Nos deuils

Nous avons la douleur d'annoncer le décès de notre ami **Emeric Grunfeld**, militant antiraciste de la première heure. A son épouse, dirigeante du comité du **MRAP** de Gray (Haute-Saône), à sa famille, aux militants du comité, nous exprimons notre profonde sympathie.

C'est avec émotion que nous avons appris le décès du **Dr Samuel Danowski**, président d'honneur de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, Croix de Guerre 1939/45, Croix du Combattant, président de l'Amicale du 23<sup>e</sup> régiment de Marche de la Légion Etrangère, président de l'Amicale des Originaires de Brest-Litowsk. Personnalité marquante de la communauté juive et du monde combattant, il avait participé à la création du **MRAP**. Alexandre Chil-Koslowski, secrétaire national, représentait notre Mouvement à ses obsèques.

### Mariages

Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre ami **Jacques Dimet** avec **Sylvie Tabart**. Qu'ils trouvent ici nos vœux les plus chaleureux. Signalons que Jacques Dimet, ancien collaborateur de « Droit et Liberté » est l'auteur, avec Jacques Estager, du livre « Pologne : une révolution dans le socialisme », paru récemment aux Editions Sociales.

**François Mirouillet** et **Marie-Anne Brouant**, militants du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, nous font savoir qu'ils « ont réuni leurs problèmes et joies de militant du **MRAP** ». Nous les félicitons et leur présentons nos vœux cordiaux.

### Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Michaël**, fils d'**Annie** et **Aloys-Hugues Carton-Baldelli** à Nice. Nos félicitations et nos vœux amicaux.

## La Légion d'Honneur remise à Albert Lévy par Nicole Questiaux

De très nombreux membres et amis du Mrap ont participé le 26 février, à la réception organisée par le Bureau National, salle René Coty, au Palais du Luxembourg, pour la remise par Mme Questiaux, ministre de la Solidarité Nationale, des insignes de chevalier de la Légion d'Honneur à notre secrétaire général Albert Lévy.

**A**PRÈS LES SALUTATIONS de François Grémy, président du Mrap exprimant la joie du Mouvement tout entier, sur qui rejaillit la distinction revenant à l'un de ses animateurs, Mme Nicole Questiaux souligne la signification de cette cérémonie, témoignage des mérites d'une organisation, de l'action d'un homme et du changement intervenu le 10 mai dernier. Albert Lévy évoqua ensuite avec humour et amitié son chemin personnel et le chemin du **MRAP**, dont la force et la notoriété résultent de la lutte menée ensemble par des militants d'origines et de conceptions différentes, unis par un même idéal, dans une même volonté d'aboutir.

Autour de Pierre Paraf, président d'honneur du Mrap, du président François Grémy, des vice-présidents Charles Palant, Jean Pihan, et Georges Pau-Langevin, des représentants des comités locaux de Paris et de province, des rédactions de **Différences** et **Droit et Liberté**, de la famille et des amis d'Albert Lévy, nous avons reconnu nombre de personnalités. Citons notamment :

Les Bâtonniers Albert Brunois et Bernard Lasserre, Mme Laure Perrin et M. Henri Garidou, magistrats, de nombreux avocats parmi lesquels Y. Jouffa, A. Dimet, F. Pudlowski, F. Benhaim, L. Moznino, M. et Mme Imerglis, M. et Mme Kieffé.

Les professeurs Marc Gentilini, Maxime Rodinson, Micheline Larès, Anne-Marie Goguel, Jean Suret-Canale, Gérard Lyon-Caen, M. et Mme Chombard de Lauwe ; le peintre Jean Picard Le Doux, les écrivains Vladimir Pozner, Roger Maria, Denise Baumann, Charles Lopata, Claude Labarraque-Reyssac ;

M. Claude Quin, président de la R.A.T.P., M. Jean Fernand-Laurent, représentant le ministre des Relations Extérieures, M. Garabiol, repré-

sentant le Secrétaire d'Etat chargé des immigrés, M. Lazar, du ministère de la Recherche, des représentants du ministre des P.T.T., du président de l'Assemblée Nationale, ainsi que plusieurs membres du cabinet de Mme Questiaux : MM. Gauthier, Lesire-Ogrel, P. Rusty ; M. Roger Martelli, représentant le comité central du P.C.F., M. Henri Meillat et Mme Liliane Brozille, représentant le groupe communiste au Conseil Municipal de Paris

M. Kalomoh, représentant à Paris de la SWAPO, M. Helmut Böhm premier secrétaire de l'ambassade de la R.D.A.

MM. Gérard Gaumé, Marius Apostolo et Landré (C.G.T.), des délégations du S.N.I.-P.E.G.C., de la F.A.S.P., du Syndicat National des Policiers en tenue ;

MM. Rochard (Grand Orient de France), Bicheron (O.N.G. auprès de l'O.N.U.), A. Jeanson président du C.L.A.P., De Wangen, président de France Terre d'Asile, Lucibello, président de l'A.R.A.C., et des représentants de multiples associations : J.O.C., Centre protestant d'étude et de documentation, Amicale des anciens déportés d'Auschwitz, Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, U.J.R.E., Amicale des Anciens Déportés Juifs de France, Association des Prisonniers de Guerre ;

MM. Maximoff, Dorked, Lorier, Vanko Rouda, Jarko Jovanovic, représentant les associations de Tsiganes et Gens du Voyage ;

les représentants de l'Amicale des Algériens en Europe, de l'A.E.F.T.I., du S.S.A.E., de l'Association Générale des Travailleurs Sénégalais, de l'Union des Travailleurs Mauritanien, de l'Amicale France-Turquie, de l'Association des stagiaires et étudiants des Comores.

D'autres personnalités et organisations s'étaient excusées.



Photo : A. SENNA

## Des initiatives contre l'apartheid (suite de la p. 1)

gretter que des Africains soutiennent ainsi une cause qui leur est hostile dans ses fondements mêmes. Ils sont heureusement (et logiquement !) très rares.

### Des sanctions culturelles

Un comité international d'artistes, ayant son siège à Paris, a suivi l'idée émise par le comité spécial de l'ONU contre l'apartheid qui estime qu'un blocage culturel serait aussi durement ressenti par la minorité blanche sud-africaine que des sanctions économiques. Le comité d'artistes est en train de mettre sur pieds une exposition qui doit achever son voyage en Afrique du Sud le jour où l'apartheid aura disparu de ce pays. Affaire à suivre...

### Rue Nelson Mandela...

Après le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'ANC le **MRAP** poursuit sa campagne pour la libération des prisonniers politiques sud-africains. Pour le 21 mars des affichettes spéciales seront éditées. Elles suivront le modèle des plaques de rues

parisiennes et porteront les noms de Nelson Mandela, Solomon Mahlangu, Neil Aggett. Il y aura aussi une « rue martyrs de Soweto ». Ces affichettes sont destinées à être collées à côté des plaques de rues normales.

### Maitama-Sule à Paris

Une délégation du Comité des Nations-Unies contre l'apartheid, conduite par son président, M. Yusuf Maitama-Sule a effectué une visite de trois jours en France. Des rencontres ont eu lieu notamment avec MM. Claude Cheysson, Guy Penne, Lionel Jospin, Georges Marchais, Georges Seguy, Jacques Chérèque et Jean Pierre Cot. La délégation a également rencontré l'AFASPA, le Mouvement Anti-Apartheid et le **MRAP**, représenté par Albert Lévy, François Grémy et J.L. Sagot-Duvaurois.

Tout en exprimant certaines réserves, M. Maitama-Sule a déclaré : « Je quitte ce pays convaincu des engagements de la France pour lutter contre l'apartheid ». Espérons que les faits lui donneront raisons... **Christian BOURKEL**

## Ce mois-ci...

**17 février.** A. Lévy rencontre M. Mustapha Tlili, directeur adjoint du Centre d'Information des Nations Unies à Paris. L'entretien porte sur l'action contre l'apartheid.

Nouveau procès contre Minute au sujet de l'article « **Les silences d'Holocauste** », cette fois-ci à la suite de la plainte de la Licra. Georges Pau représente le Mrap. Jugement le 26 mars.

**20 février.** Pierre Paraf fait une conférence à l'U.J.R.E. sur « **La présence juive dans la littérature française** ».

**24 février.** Débat à l'auditorium de la FNAC-forum sur le livre et la pièce consacrés au Juif Süß, en présence d'A. Lévy.

**27 février.** Journée d'étude sur les moyens d'expression du Mrap. De nombreux comités de province sont présents. Participation de Anne Belot, professeur au Centre de Formation des Journalistes et de Albert Jacquard.

**2 mars.** P.H. Jarreau anime un débat sur le thème « **Médecine et immigration** » après la projection du film « **Le Cercle** », 66 bd St Michel, avec la participation du Dr Cou-dreau, du Comité Médico-Social d'Aide aux Migrants et du cinéaste Hamid Hamzal. Environ 50 personnes. Ce débat est organisé à l'initiative des comités parisiens. J.P. Reyat et J.F. Diéterlé représentent Le Mrap à la réception organisée pour le lancement de l'exposition internationale des peintres contre l'apartheid.

**3 mars.** F. Grémy et A. Lévy participent à la conférence de presse donnée par la délégation du Comité Spécial contre l'apartheid de l'ONU.

**4 mars.** Rencontre d'une délégation de la Commission Antisémitisme (Pierre Krausz et Daniel Kupferstein) avec une délégation du Congrès Juif Mondial (Serge Cwasgenbaum, secrétaire général et Maurice Chiche, membre du secrétariat).

**8 mars.** Une délégation (Georges Pau, A. Lévy, Bruno Ryterband, David Naishtat) est reçue par le Garde des Sceaux qui s'engage à prendre diverses mesures à l'occasion du 21 mars : annonce d'un élargissement de la loi du 1/7/72 aux cas de violences racistes, lettre aux Parquets pour leur demander de prendre l'initiative des poursuites dans les affaires de racisme, examen des possibilités de réduction des consignations dans les constitutions de partie civile des associations.

**9 mars.** Une délégation (Charles Palant, Albert Lévy, Pierrette Le Corre) est reçue par M. Laurain, ministre des anciens combattants. Il annonce qu'il viendra au congrès du Mrap, que le Mrap sera invité à la Commission de l'Information Historique pour la Paix créée par le Ministère ainsi qu'aux stages de formation des cadres de ce même ministère.

**10 mars.** Conférence de presse : le Mrap présente son analyse de la situation actuelle dans le domaine du racisme et les initiatives du 21 mars.

A. Lévy, participe à Choisy le Roi à la soirée culturelle du Festival contre le racisme du Val de Marne. Débat sur le film « Prends 10 000 balles et tire-toi » ■

## Dans les commissions

### Relations internationales

Essentielle ? Oui, nous pensons qu'elle l'est, cette « **Commission relations internationales** », malgré ses premiers balbutiements, malgré ses difficultés (surmontées maintenant) à mettre en œuvre ses orientations.

Le racisme existe dans beaucoup de pays. Et dans beaucoup de pays l'amitié entre les peuples peut être construite. Notre mouvement ne peut pas consacrer ses activités « extra-hexagonales » qu'à l'Afrique australe ou aux Amériques, ou à des préoccupations conjoncturelles et ponctuelles concernant d'autres pays. Un suivi général de ce qui intéresse le MRAP, de près ou de loin, dans tous les pays est essentiel. C'est pourquoi cette commission existe.

Nombre d'organisations étrangères ayant la même orientation que nous, nombre d'associations et de mouvements de tous les continents ne demandent qu'à collaborer avec nous, ou à entretenir des contacts.

L'Organisation des Nations Unies, qui mène un travail acharné pour l'élimination de toutes les formes de discrimination, est également un pôle d'attraction pour la Commission internationale : nous sommes régulièrement représentés à Genève, en tant qu'ONG (Organisation non-gouvernementale), en la personne de Rose Michalowicz.

Enfin, il faut se dire que toutes les luttes du MRAP tireront profit de cette commission. Ainsi que de son rayonnement. Pensons-y !

Ch. BOURKEL

### Education

En vue de l'élaboration d'une brochure sur les expériences en matière de pédagogie inter-culturelle et d'éducation à la fraternité, la commission éducation du MRAP fait appel à tous les enseignants, parents d'élèves, pédagogues, etc. qui de près ou de loin ont été confrontés à ce problème.

La réalisation d'un tel document devient une nécessité car la demande en ce domaine est très présente de la part de nombreux comités locaux, parisiens et provinciaux, qui veulent avoir une action antiraciste et d'amitié entre les peuples dans un milieu scolaire.

Donc toutes les initiatives prises dans ce sens aideraient d'autres à mettre sur pied des formes d'actions nouvelles et à développer la connaissance des cultures différentes.

D'autre part, nous incitons les enseignants du MRAP et d'autre à créer des comités du MRAP dans les établissements scolaires et à se mettre en rapport avec la commission Education pour nous faire part de leur travail et coordonner nos moyens d'actions. Envoyez au plus vite votre correspondance à Michel Zoladz, animateur de cette commission, au MRAP - 89, rue Oberkampf 75011 Paris. ■

## Les Juifs du Pape

UN GROS BOUQUIN de 578 pages, dont 70 de notes, une bibliographie très fournie et un index — de quoi épouvanter le lecteur non professionnel. Encore plus quand on sait qu'il s'agit de « *la substance intégrale d'une thèse de doctorat d'Etat* ». Mais, oh surprise, une fois le livre ouvert on n'a plus envie de le refermer. De la thèse d'Etat cette étude a la rigueur — pas d'affirmation qui ne s'appuie sur de nombreux documents et en l'absence de documents un scepticisme de bon aloi. Rigueur qui fait que l'auteur s'est attaché à la période où les documents abondent pour suivre l'évolution de ces petites communautés de « *Juifs du Pape* » au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle. Ces communautés provençales depuis la nuit des temps, intégrées à la population du Moyen-Age avaient été à la fin de celui-ci reléguées dans les « *carrières* » c'est-à-dire les rues des juifs, à Avignon, Carpentras, Cavaillon, et l'Isle-sur-Sorgue. René Moulinas s'est attaché à rechercher leurs traces dans toutes les archives notariales, bulles pontificales, documents administratifs et récits de voyageurs. Il nous les montre tolérés par la Papauté en tant que témoins de l'Ancien Testament mais soumis à des restric-

tions multiples destinées à les maintenir au rang de parias, autorisés seulement à être fripiers ou petits prêteurs, obligé au port de l'humiliant chapeau jaune, enfermés la nuit dans leurs ghettos. Puis au 18<sup>e</sup> siècle passant peu à peu de cet état misérable à une certaine affluence, lancés dans le commerce des chevaux et mulets, puis des tissus neufs et enfin des soieries, leur utilité dans ce domaine étant plus forte que les interdits. Et nous voyons même les plus entrepreneurs d'entre eux et les plus fortunés, de dérogation temporaire en dérogation temporaire essayer à travers toute la France jusqu'à l'éclatement final lorsque la Révolution Française balayera toutes les restrictions racistes. Alors, abandonnant leurs « *carrières* » ils s'en iront à travers tout le pays, vivre comme tous les Français...

Un livre attachant, qui permet de suivre des familles entières de génération en génération, à acheter ou faire acheter par les bibliothèques. A lire de façon ou d'autre.

P.L.

**René Moulinas : Les Juifs du Pape**  
Privat Editeur - tome 10 de la collection « *Franco-Judaica* » prix env. 192 F.

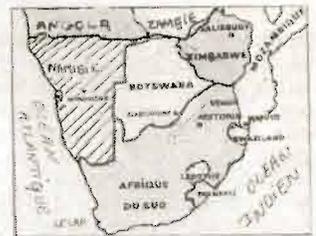
## FICHE DOCUMENTAIRE

### Afrique australe

#### La Namibie

##### Géographie

Les richesses du pays sont surtout exploitées par les compagnies sud-africaines et multinationales très intéressées par l'uranium (4<sup>e</sup> rang mondial) et les diamants (6<sup>e</sup> rang). La pêche et l'élevage des moutons *Karakul*, qui produisent de la laine astrakan, sont également des atouts non négligeables.



##### Histoire

● Colonisé par les Allemands en 1885, ce territoire a été occupé durant la Première Guerre mondiale par les Sud-africains en guerre contre l'Allemagne.

● En 1920, la Société des Nations confie la Namibie aux Sud-africains à titre de territoire sous mandat « provisoire ».

Les Namibiens sont alors répartis par communautés ethniques dans une douzaine de bantoustans (native reserves) : *Kaokoveld*, *Okavangoland*, *Ovamboland*, *Caprivi oriental*, *Damoroland*, *Hereroland*, etc. Ces bantoustans sont situés dans les parties les plus arides du pays, les régions industrielles et exploitables étant réservées aux Blancs. Les conséquences de cette répartition sont dramatiques : expropriations, nouveau régime foncier, pauvreté, loi sur le travail forcé, laisser-passer obligatoire...

● 1946-1948. L'Afrique du Sud refuse de placer la Namibie sous le régime de tutelle des Nations Unies.

● 1971. La Cour internationale de La Haye confirme la décision de l'O.N.U.

● 1972. Visite du secrétaire général de l'ONU. Echec.

● 1978. La Namibie est reconnue par l'Organisation Internationale du Travail comme « *seul cas d'un ancien mandat de l'ONU encore occupé par l'ancienne puissance mandataire* ».

Depuis, alors que les pays africains se décolonisent les uns après les autres (Angola, Mozambique, Zambie, Zimbabwe), l'Afrique du Sud refuse de se conformer aux décisions des hautes instances internationales et occupe encore la Namibie, malgré les négociations en cours.

Parallèlement, à travers les luttes régionales, on assiste à une émergence de la conscience anticolonialiste qui donne naissance à un mouvement de libération nationale : la SWAPO (South West African People Organization).

La SWAPO est aujourd'hui reconnue comme seul et unique représentant du peuple namibien.

Etats-Unis

## Les guerres indiennes continuent...

**A**près le Canada qui, en voulant se donner une nouvelle Constitution qui le rendrait complètement indépendant de la Grande-Bretagne, en profite pour essayer de rayer purement et simplement les Indiens de la carte du Canada (cf. **Droit et Liberté** septembre et novembre 1981), c'est aux Etats-Unis que se déclenche à nouveau une tentative pour ôter aux Indiens toute identité nationale, leur voler les quelques territoires qui leur restent et leur interdire toute revendication dans ce domaine. Le sous-sol des « réserves » contient à profusion toutes ces ressources naturelles convoitées par les grandes sociétés multinationales, et le génocide commencé il y a 40 ans se poursuit sous d'autres formes.

Un membre de la Chambre des Représentants, Gary Lee de New York, soutenu par les sénateurs Alphonse Amato de New York et Strom Thurmond de Caroline du Sud, a déposé un projet de loi au Congrès intitulé : « Loi de règlement des anciennes revendications territoriales des Indiens ».

Cette loi propose de « résoudre » les justes revendications des Indiens en annulant tout simplement dans l'Etat de New York et en

Caroline du Sud les droits territoriaux dont jouissent encore légalement les Indiens. Rédigée sans consulter les Indiens, elle serait une violation des traités signés et ratifiés par les Etats-Unis ; elle bafouerait honteusement les Droits les plus élémentaires des nations indiennes. Elle violerait également la Convention des Droits de l'Homme et les articles 7 et 8 des Accords d'Helsinki. Les Etats-Unis ont signé ces derniers accords à défaut de la Convention.

Une délégation des Nations Iroquoises de l'Etat de New York était à Paris le 18 février dernier, étape d'une visite en Europe pour rencontrer la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies à Genève et quelques autres instances européennes. Ses membres ont donné une importante conférence de presse à l'Hôtel Lutétia. Alors que les Indiens trouvent maintenant partout une audience le plus souvent acquise à leur cause, on doit déplorer que notre télévision nationale, au cours d'une interview télévisée, n'ait pu, par l'intermédiaire de sa speakerine, que traiter par la dérision la plus vulgaire les représentants d'un peuple souverain qui lutte avec ténacité et dignité pour sa survie.

Robert PAC

## FICHE DOCUMENTAIRE

### ■ Afrique australe

#### La SWAPO

Depuis 1940, toutes les tentatives de syndicalisation des travailleurs namibiens avaient échoué devant les brutalités policières. En 1957, en République Sud-Africaine (RSA) Herman Ja Toivo créé avec un groupe de travailleurs namibiens l'O.P.C. (Ovamboland People Congress).

1958. L'O.P.C. devient l'Ovamboland People Organization (O.P.O.) soutenu par les libéraux, le P.C. et l'A.N.C.

1959. L'O.P.O. se crée à Windhoek avec Jacob Kahnanga et Sam Nujoma.

Une manifestation est réprimée à Windhoek par la police sud-africaine. Bilan 13 morts, 54 blessés.

La résistance à l'apartheid, au travail forcé, aux pass et aux expropriations se radicalise alors.

1960. L'O.P.O. devient une organisation nationale : la S.W.A.P.O.

1961. Militarisation de l'organisation.

1964. la Caprivi National Union rejoint la SWAPO.

1966. Début de la lutte armée après l'échec des ultimes tentatives auprès des organisations internationales.

Années 70. Escalade de la répression et de la lutte armée. Des villages entiers se réfugient au Botswana et en Zambie. La guerre de libération d'Angola affermit l'existence de la SWAPO et de sa branche armée, le PLAN (People

Liberation Army of Namibia). Cependant la SWAPO était interdite par le gouvernement de Prétoria, 17 de ses dirigeants sont condamnés à la prison à vie.

1972. Essai de regroupement par la SWAPO des églises et des organisations politiques namibiennes en une Convention Nationale légale, représentation parlementaire du peuple namibien. Cette convention doit être dissoute pour résister aux manœuvres sud-africaines.

Jouant sur les rivalités, la RSA organise des élections internes sur des bases ethniques et sous son contrôle, ce qui aboutit en 75 à la mise en place de la Democratic Turnhalle Alliance (DTA) proposée à l'ONU comme seule représentative du peuple namibien.

1978. A la suite du massacre d'un camp de réfugiés namibiens en Angola, de Kassinga (600 morts et plus de 300 blessés, 137 personnes encore en prison), l'ONU exige le retrait total des troupes sud-africaines et refuse de reconnaître la DTA.

Mai 80. La RSA propose à l'ONU le démantèlement de la SWAPO. La SWAPO a des représentations dans diverses capitales africaines, à Londres, et à Paris depuis le 10 mai 1981.

81. Création du « Groupe de contact » (France, Allemagne, Angleterre, RFA, Canada) chargé du règlement du problème namibien.

## Maître Rappaport :

Interview :

### « L'indifférence qui a entouré le dernier procès de Marc Frédriksen m'a étonné »

Pour la deuxième fois, Marc Frédriksen, leader de l'ex-FANE, a été traduit en justice en vertu de la loi de juillet 1972, pour des articles diffamatoires publiés dans **Notre Europe**, l'organe de presse de ce mouvement. Maître Roland Rappaport, qui représentait le MRAP au cours des procès nous livre ici ses impressions.

Pourriez-vous nous rappeler brièvement les faits ?

Ce procès se présente comme un procès de presse, puisque les poursuites ont été engagées contre des articles, parus dans « **Notre Europe** » et qui reprennent les thèses de Faurisson, à savoir que les juifs ont inventé le génocide, avec en toile de fond les idées très classiques du juif cosmopolite, représentant les puissances d'argent, ennemi des valeurs occidentales, avide d'installer sa puissance, etc. Cela s'accompagne bien sûr de l'apologie de la race pure, de l'homme blanc supérieur, du Celte, du Germain. **Notre Europe** se réclame ouvertement du National Socialisme, chante les louanges de Hitler et Rudolph Hesse. C'est pourquoi les responsables de la publication sont également poursuivis pour apologie de crime de guerre.

C'est le deuxième procès intenté contre Frédriksen. Le premier avait eu lieu en septembre 1980. Avez-vous senti une différence dans le déroulement de celui-ci, l'attitude des pouvoirs publics et des médias a-t-elle changé ?

Le premier procès avait eu lieu dans une ambiance très survoltée, car il se situait quelques semaines après Bologne et juste avant Copernic.

Celui-ci s'est déroulé dans l'indifférence générale : la presse n'y était pratiquement pas représentée. J'attribue cela au fait qu'aucun événement particulier n'est intervenu, sauf la Pologne, et au changement de panorama politique français. Pourtant une chose m'a frappé dans ce procès. Contrairement à la fois précédente, Frédriksen n'était pas le seul déféré : Faci, qui pendant de longues années a été le rédacteur en chef de **Notre Europe**, d'abord sous son nom, puis sous un pseudonyme a également été inculpé.

Il n'est malheureusement pas venu et c'est dommage car nous avons beaucoup de questions à lui poser. Peut-être a-t-il craint une trop grande sévérité à son égard, ou a-t-il voulu préserver sa liberté d'action...

En ce sens, l'attitude des pouvoirs publics a été plutôt positive : les responsables ont été recherchés plus activement, le ministère public a été très ferme dans ses réquisitions. Il était scandaleux qu'au cours des poursuites précédentes, Faci ne soit pas inquiété : il était largement aussi coupable que Frédriksen, il était très facile à retrouver, mais on n'avait pas voulu l'identifier.

Cependant, je ne suis pas encore certain que le danger soit analysé et qu'on ait mis en œuvre tous les moyens susceptibles de mettre hors de nuire tous les responsables. Je ne crois pas que l'on soit au bout du chemin.

Pensez-vous qu'il y aura d'autres procès Frédriksen à l'avenir ?

Certainement, tant que **Notre Europe** publiera des articles de ce genre... Et ce n'est pas de la part du MRAP une manie « des tribunaux ». Il est de fait que, trente cinq ans après, de vieux thèmes ressurgissent. Sans être un phénomène de masse, ces agissements offrent un danger réel. Je pense que le MRAP a bien fait d'avoir toujours présent à l'esprit cette préoccupation.

La FANE par exemple voudrait profiter d'une crise économique et morale, pour conquérir une fraction de la jeunesse, en essayant d'effacer les atrocités fascistes des mémoires.

Je pense par exemple à l'affaire des cendres de Pétain à Douaumont on veut gommer le souvenir du Pétain collaborateur et ne plus voir que le héros de la première guerre mondiale. On veut aussi occulter le rôle d'un large secteur de la bourgeoisie française, engagé dans la politique antisémite et raciale qui n'a pas été seulement le fait de l'occupant.

Dans ma plaidoirie, je me suis attaché à monter les dangers que représentent ceux qui veulent reconstruire le National Socialisme. J'ai appelé à la vigilance. Et je crois que les lecteurs de **Droit et Liberté** ne doivent pas penser que les choses sont réglées, car il y a là un travail de taupes qui s'accomplit véritablement et avec ténacité. Il ne faut pas grossir l'importance de ces gens-là, mais ils sont déterminés et organisés. En outre, ils ont pu jusqu'à maintenant agir au grand jour sans encourir pour autant de grandes sanctions.

Croyez-vous à l'existence d'un réseau international ?

A travers **Notre Europe**, on s'aperçoit que la FANE est un élément d'une « internationale noire », qui à travers le Mouvement National Révolutionnaire, cherche à reconstruire le National Socialisme. Il est frappant de constater, en lisant leur journal, qu'ils sont toujours en contact avec des gens impliqués dans des attentats, en Allemagne, en Italie, à Munich...

Il existe un mouvement néo-nazi structuré internationalement et on y prône l'attentat et le terrorisme d'une façon parfaitement concrète. Il est peut-être à l'heure actuelle moins actif en France, mais il est toujours présent.

Le manque d'intérêt dans lequel s'est déroulé le dernier procès de Frédriksen témoigne d'un relâchement de la vigilance, et cela peut être extrêmement dangereux. ■